

M. Church: La ville de Toronto a toujours collaboré aux conditions ordinaires avec les autorités fédérales en matière de service de police et d'incendie. En décembre dernier j'ai parlé du rétablissement de la garde territoriale.

M. l'Orateur: Étant donné que le ministre est disposé à répondre, il s'agit d'adopter ou de rejeter la motion. La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée.)

LE BUREAU DE POSTE DE NANTON (ALBERTA)

M. Hansell:

Copie de tous télégrammes, communications, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le Gouvernement et toutes personnes, au cours des sept dernières années, relativement au bureau de poste de la ville de Nanton (Alberta).

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

STATUT DES MEMBRES CIVILS DE LA R.A.F.,
SERVICE DE TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Le ministre des Affaires des anciens combattants peut-il nous dire si le statut d'ancien combattant a été accordé aux membres civils ayant fait partie du service de transport de la R.A.F. et, dans le cas de la négative, si on compte le leur accorder cette année?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): On ne compte pas leur accorder ce statut à cette session-ci.

QUESTIONS OUVRIÈRES

SALAIRES DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question à poser au secrétaire d'État. Vu l'éloge bien mérité rendu ce matin au personnel de l'Imprimerie nationale, éloge auquel je m'empresse de souscrire, le secrétaire d'État nous dira-t-il ce qui se fait en vue de porter le salaire de ce personnel au niveau prévu dans la loi?

L'hon. Colin Gibson (secrétaire d'État): Le salaire versé aux imprimeurs dépend du salaire moyen touché à Toronto et à Montréal. De temps à autre, nous demandons au ministre du Travail d'obtenir ce renseignement et de le communiquer au secrétaire d'État. Nous roudons alors le salaire conforme à celui qu'on touche dans ces villes.

M. Knowles: Le secrétaire d'État sait-il qu'il s'écoule habituellement un an ou deux avant que le niveau des salaires de l'Imprimerie soit relevé?

[L'hon. M. Claxton.]

L'hon. M. Gibson (Hamilton-Ouest): Ce n'est pas exact. Des négociations sont en cours avec les divers corps de métier, à Montréal et à Toronto. Quand une entente aura été conclue avec les imprimeurs de ces deux régions, le ministère du Travail sera en mesure de nous signaler le salaire moyen qu'il convient de payer ici.

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉMEUTE À BORD DU "CRESCENT"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John O. Probe (Regina): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Voudrait-il faire connaître à la Chambre les causes de l'émeute survenue à bord du *Crescent*, émeute qui, selon les dépêches, semble révéler l'existence de mécontentement chez les matelots? Voudrait-il signaler quelles mesures disciplinaires on a prises et si le Gouvernement se propose d'enquêter sur la situation dans le service naval, en vue d'y apporter une amélioration?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Suivant les rapports que j'en ai reçus, il s'est agi d'une émeute peu importante et fort semblable à celle qui est survenue à bord de l'*Athabaskan*. Le commandant a pris des mesures disciplinaires sur les lieux et, depuis lors, le service du navire s'est poursuivi sans interruption. Une enquête complète aura lieu sur les causes de ces difficultés.

M. Probe: A titre de question supplémentaire, je prie le ministre de la Défense nationale de nous dire quelles mesures disciplinaires ont été prises relativement aux désordres qui ont eu lieu à bord de certains contre-torpilleurs canadiens, et dont nous avons eu vent à l'occasion.

L'hon. M. Claxton: Il me faudra prendre d'autres renseignements à ce propos, mais je sais qu'aucune démarche sérieuse n'a été effectuée. Je crois que les marins en cause ont été accusés de négligence, ce qui, me dit-on, est une simple contravention. Le procédé convient bien, dans les cas de ce genre. L'affaire est donc classée.

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

REMPACEMENT PAR UN AUTRE PERSONNEL AUX
CHANTIERS D'ESQUIMALT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Fearkes (Nanaimo): Le ministre de la Justice est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée le 21 mars au sujet des gardes de la Royale Gendarmerie à Esquimalt?